



Compte rendu succinct

Séance du 10 juillet 2025

Conseillers municipaux

PRESENTS :

BLANC Gilles,
COULOMB Elisabeth,
DAVIN Yves,
ESPITALIER Nathalie,
GOUDAL Jean-Pierre,
LANXADE Constance,
MOISSON Michel,
PARTAGE Guy,
POSTAL Marie-Françoise.

ABSENTS :

ANDRIES Jean-Michel,
BLANC Vincent,
BONGIORNO Julia,
CLAUSSE Benjamin,
HOYOUX Lucien
(procuration à Elisabeth Coulomb),
MEZIERE Stéphanie.

*La séance est ouverte
à 19h*

*Secrétaire de séance :
DAVIN Yves*

Présents : 9 / Votants : 10

Approbation du compte rendu du 23/05/25

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 mai 2025.

VOTE : 10 POUR

Création d'un contrat d'apprentissage

Le Maire présente à l'assemblée communale la proposition d'un contrat d'apprentissage pour un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) pour l'école communale.

La durée de ce contrat serait du 22 octobre 2025 au 30 juin 2027. Les fonctions de cet apprenti au sein de l'école seront l'accueil des jeunes enfants, l'accompagnement dans l'alimentation, le sommeil, dans les jeux et dans l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie des enfants.

Le Maire souligne que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées accompagnent sur les plans financier, administratif et technique la commune.

VOTE : 10 POUR

Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants avec la SPA pour l'année 2025

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention établie entre la commune, la SPA et l'association CHATDOGS pour l'année 2025.

Cette convention a pour objet d'apporter une aide à la stérilisation et à l'identification des chats libres errants de la commune sous le contrôle de la SPA et de l'association CHATDOGS sise à Correns.

VOTE : 10 POUR

Convention tripartite sur l'accueil des enfants des communes extérieures au Centre de Loisirs de Barjols

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention établie entre la commune, l'ODEL Var et la commune de Barjols relative à l'accueil des enfants des communes extérieures au Centre de Loisirs de Barjols.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de financement des charges liées au fonctionnement du Centre de Loisirs de la commune de Barjols entre la commune de Varages et l'ODEL Var pour l'accueil durant les mercredis et durant les vacances scolaires des enfants varageois.

VOTE : 10 POUR



Réalisation d'un reportage par Mirafilmage à l'occasion des 330 ans de la Faïencerie sur la commune

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'un reportage à l'occasion des 330 ans de la Faïencerie sur la commune. Etant donné la reprise de l'activité de la manufacture de faïence début juillet 2025, il est proposé de commémorer cet anniversaire avec un film d'environ 20 minutes.

M. Busseuil Gil pour Mirafilmage propose de réaliser un reportage articulé autour d'anciens du village ayant travaillé dans les faïenceries qui sera diffusé le 10 août prochain lors de la Foire de la Céramique. Le coût s'élève à 1500€ TTC.

VOTE : 10 POUR

Prise en charge des frais de l'intervenant pour la commémoration du 130^{ème} anniversaire de la naissance de Marcel Pagnol

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour prendre en charge les frais engagés par l'intervenant M. Vincent Fernandel à l'occasion du 130^{ème} anniversaire de la naissance de Marcel Pagnol le 24 juillet 2025.

Les frais d'hébergement, de restauration et la prise en charge des transports sont pris en charge directement par la commune. Le montant total des frais directement engagés s'élève à 150€ maximum.

VOTE : 10 POUR

**Acquisition de l'immeuble cadastré section AB
n°393 au 9 rue de la Paix**

Le Maire expose au conseil municipal que l'immeuble cadastré section AB n°393 au 9 rue de la Paix appartenant à Mme Santoro Charlotte est en vente.

Il rappelle que cet immeuble, par arrêté municipal, est définitivement interdit à l'habitation en raison d'un état de péril pour l'effondrement d'une partie de la toiture et du plancher du dernier niveau avec des infiltrations d'eau de pluie.

Le Maire indique que la consultation d'avis domanial n'étant pas obligatoire lorsque la valeur vénale est égale ou inférieure à 180 000 €, il a donc demandé deux estimations d'experts immobiliers pour évaluer la valeur de cet immeuble. Le montant a été estimé à 25 000 €.

Le Maire demande de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition foncière.

VOTE : 10 POUR

**Avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la
qualité du service de l'eau et de
l'assainissement pour l'année 2024**

Conformément aux articles L 224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers pour l'année 2024.

Il demande à l'assemblée de donner son avis sur le rapport et notamment :

- Indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitant, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués,
- Indicateurs financiers : pour le prix de l'eau (tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnements, les redevances de l'agence de l'eau) ; pour la gestion (encours de la dette, montant des travaux réalisés).

VOTE : 10 POUR

La séance est levée à 20h